

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JUIN 2010**

Présents : ANSELME Ch. - KRZYZELEWSKI J. – MAILY Ch. – BERNARD-GRANGER N. – ALAIS I. – CONVERS Ch. – CHEVALIER-GACHET M.L.– CHATELARD A - DURET G. – FILLION-ROBIN D. – MOUTHON N. – NICOLAZZO G. – SAGE R. - VANDAMME F. -

Absents : DRUX T. – FELIZAT A.M - RÉMY M.F. –

Excusés : GEOFFROY M - FAVRE-FELIX D. (Procuration à Damien FILLION-ROBIN) - RICHARD M. (Procuration à Noëlle BERNARD-GRANGER) –

Secrétaire de séance : CHEVALIER-GACHET M.L

Public : 1

Avant d'ouvrir la séance et de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose d'y rajouter les deux points suivants

⇒ Budget Annexe Bois et Forêts : État d'assiette 2011

⇒ Syane : Audit énergétique sur le patrimoine bâti et étude faisabilité chaufferie bois.

Le conseil municipal risquant de n'être pas convoqué pendant l'été, il a souhaité, pour ne pas retarder l'avancement de ces dossiers, inscrire ces deux nouvelles questions.

↳ **Accord de l'assemblée**

Dans le même temps il propose de retirer la question relative à la PVR. La Régie de l'Eau ayant manifesté très tardivement son intention de ne plus faire partie intégrante de cette PVR et de traiter directement avec le lotisseur par convention, il convient de reprendre avec précision les modalités de calcul de la participation attachée aux terrains constructibles de ce secteur.

↳ **Avis favorable**

59 – Approbation du compte rendu précédent

Le procès verbal de la séance du 10 mai 2010 est approuvé à l'unanimité des présents.

60 - Remplacement de M.Geoffroy, 2^{ème} adjoint démissionnaire

Avant de passer à cette question, Monsieur le Maire rend hommage à M. Geoffroy Marcel, qui s'est profondément investi dans les missions qui lui ont été confiées mais finalement, a dû se contraindre à renoncer à ses fonctions d'adjoint pour raisons de santé.

Il souhaite prompt rétablissement à M. Geoffroy qui reste néanmoins conseiller municipal.

➤ **Élection d'un nouvel adjoint**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que par courrier du 10 juin 2010, M. le Préfet de la Haute-Savoie a accepté la démission de M. GEOFFROY Marcel, présentée le 8 courant pour raisons de santé.

Il propose de ne pas modifier le nombre des adjoints et de pourvoir au remplacement du poste devenu vacant.

Le régime indemnitaire arrêté par l'assemblée ne sera pas modifié. Le nouvel élu bénéficiera de l'indemnité en lieu et place du 2^{ème} adjoint démissionnaire, **à compter du 1^{er} juillet 2010**, dans les mêmes conditions de répartition prévues par la délibération du 31 août 2009.

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-10 du CGCT il demande au Conseil Municipal de décider que ce nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau le même rang que M. GEOFFROY.

Monsieur le Maire propose la candidature de **Monsieur Damien FILLION-ROBIN**, conseiller, qui accepte.

Le Conseil Municipal

- **Accepte** les propositions énoncées par M. le Maire
- **Procède** ensuite à l'élection du 2^{ème} adjoint au scrutin secret

Nombre de votants (bulletins déposés)	16	seize
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	1	un
Nombre de suffrages exprimés	15	quinze
Majorité absolue	8	huit

Damien FILLION-ROBIN	15 suffrages « pour » (Quinze)
----------------------	--------------------------------

M. Damien FILLION-ROBIN est proclamé élu, **deuxième adjoint** et immédiatement installé.

61 - Élaboration de la liste des jurées d'assises

➤ Année 2011 - Désignation de 9 personnes

Par arrêté n° 2010-1179 du 4 mai 2010, Monsieur le Préfet invite les Conseils Municipaux, comme chaque année, à élaborer la liste préparatoire des jurés d'assises.

Cette liste comprendra 3 personnes sur les neuf que l'assemblée est appelée à tirer au sort à partir de la liste électorale.

Il est procédé ensuite au tirage au sort.

62 - Distinction

➤ Nomination de M. Muffat Elie – Citoyen d'Honneur de la Commune

M. le Maire propose au Conseil Municipal de témoigner sa reconnaissance à M. Elie MUFFAT en le nommant citoyen d'honneur de la Commune.

Né le 16 janvier 1919 à Montriond, Elie MUFFAT est appelé sous les drapeaux en 1939. Il participe à la campagne de France puis est incorporé en septembre 1940 au 27^{ème} BCA.

Il sert dans ce régiment jusqu'à sa dissolution en novembre 1942.

Comme de nombreux officiers, il est alors muté dans l'administration des Eaux et Forêts et reçoit comme mission de prendre contact avec les unités résistantes. Nommé à Thorens-Glières, il est placé sous les ordres de Louis Morel et s'installe au hameau du Plot, à Groisy, où sa femme est institutrice. Très vite, il prend la tête du réseau local de résistance mis en place par Joseph Eminent. Pendant deux ans, il organise de nombreuses actions armées et à partir de 1944, il apporte un soutien actif aux Maquisards des Glières. Après la dispersion de ces derniers, fin mars 1944, il reconstitue, avec Louis Morel, un groupe au fond de la vallée d'Usillon, la fameuse compagnie « Le Chamois ». Ces résistants qui défilent à Thorens-Glières le 14 juillet 1944 et déclarent la commune libre, vont participer au grand parachutage du 1^{er} août 1944 aux Glières puis à la libération d'Annecy, d'Aix les Bains et de Lyon.

Revenu à la vie civile en 1948, Elie MUFFAT va jouer un rôle essentiel au sein de l'Amicale des Anciens de la Compagnie Louis Morel. Chaque année, depuis 1949, il est présent aux cérémonies du souvenir organisées par la Municipalité le 14 juillet.

Par ses interventions émouvantes, il contribue à entretenir la mémoire de ses camarades de combat et des valeurs qu'ils défendaient.

Homme d'une grande humilité, humaniste accompli, M. Elie MUFFAT mérite pour tout son dévouement la reconnaissance de la Commune.

Le Conseil Municipal,

- **Décide** de faire citoyen d'honneur de la Commune, M. Elie MUFFAT

63 - Non réalisation de place de stationnement

➤ Modification de la délibération du 27 janvier 2009 et de l'échéancier

Par délibération du 27 janvier 2009, le Conseil Municipal a autorisé Melle CROSET, nouvellement installée dans un commerce au Centre Bourg, à s'acquitter de sa participation « aux places de stationnement manquantes » en 3 échéances.

L'intéressée a, dans un premier temps, accepté et signé la convention de paiement résumée ci-dessous

Années	2009	2010	2011	Total
Sommes restant due	4 294.00	2 862.00	1 430.00	
Intérêt légaux (3.99%)	171.00	114.00	57.00	342.00
Capital à payer	1 432.00	1 432.00	1 430.00	4 294.00
Montant à Payer	1 603.00	1 546.00	1 487.00	4 636.00

Dans un second temps, considérant que le bénéficiaire du permis de construire n° 7428208x0004 n'avait pas respecté, à son égard ses engagements initiaux et avait intégré au moins une partie de cette participation dans la vente de son commerce, elle « s'est rétractée ».

L'intéressée revenant sur ses engagements et n'acquittant pas sa dette, une solution a été recherchée avec le Trésorier municipal.

De surcroît il a été mis en exergue une difficulté d'interprétation du règlement d'urbanisme sur ce point précis. Un consensus entre les 3 parties permettrait de ne pas condamner ce commerce déjà fragilisé, de rester cohérent avec la politique menée pour le maintien de l'activité économique et commerciale et enfin de prendre en compte les contradictions du POS qui seront prochainement levées avec l'élaboration du PLU.

Au vu des ces éléments il est proposé à l'assemblée

- ⇒ D'accepter de prendre en charge sur le budget communal la moitié du montant initial et les intérêts légaux
- ⇒ De laisser à la charge de Melle Croset la somme de 2 147.00 €
- ⇒ D'accepter l'échéancier de la trésorerie validé par l'intéressée.

Le Conseil Municipal

Considérant qu'il importe de maintenir une dynamique de la vie économique

- **Accepte** les propositions de M. le Maire
- **Décide** d'admettre en non valeur la somme de **2 489.00 €** eu égard aux éléments développés
- **Accepte** pour la part restante le versement en **3 échéances trimestrielles** (juillet, octobre et janvier) d'un montant de **715.66 € chacune par prélèvement.**

64 - Plan de Prévention des Risques Naturels

- **Avis sur le projet de révision du PPR**
- **Confirmation de la délibération du 26.04.2010**

Monsieur le Maire rappelle que la révision du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) prévisibles sur le territoire de la Commune a été prescrite par arrêté préfectoral n° 2007-508 du 19 septembre 2007.

Par délibération du 26 avril 2010, le Conseil Municipal a émis un avis favorable au projet de révision établi en application des articles R 562-1 et suivants du Code de l'Environnement.

Or cet avis était prématuré car il convenait d'attendre la saisine officielle et la prise en compte des observations formulées lors de la réunion du 20 avril.

Tous les conseillers ont été invités à consulter les nouveaux documents et à donner leur avis sur le projet de plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique et des avis recueillis (avis du conseil municipal, de la CCPF, du SCOT du bassin annécien, de la Chambre d'agriculture et du centre régional de la propriété forestière).

Il fera l'objet au final d'un arrêté préfectoral d'approbation.

Le Conseil Municipal,

- **Valide** le projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) tel que présenté.

65 - Taxes d'Urbanisme

- **Remise gracieuse des pénalités de retard et d'intérêts de retard**

Monsieur le Trésorier de Rumilly chargé du recouvrement des taxes en matière d'urbanisme a transmis en Mairie, avec **avis favorable, trois demandes** de remise gracieuse de pénalités de retard et des intérêts présentés par les pétitionnaires, bénéficiaires des permis de construire

- **PC 28206X0029** pour 106.00 €
- **PC 28206X0032** pour 132.00 €
- **PC 28206X0033** pour 105.00 €

L'assemblée, en application du décret N° 96-628 du 15 juillet 1996, peut accorder ces remises.

S'agissant, dans les trois cas, de retards peu importants, dus essentiellement à des problèmes d'adressage et d'acheminement de courrier, il est proposé d'accéder à ces demandes d'un montant global de 343.00 €.

Le Conseil Municipal

- **Accorde** les remises gracieuses des pénalités et des intérêts de retard de paiement de la TLE appliqués aux permis de construire suivants :

- N° **28206X0029** pour 106.00 €
- N° **28206X0032** pour 132.00 €
- N° **28206X0033** pour 105.00 €

66 – SYANE : Audit énergétique sur le patrimoine bâti et étude de faisabilité Chaufferie bois

- **Approbation du programme et du projet de financement**

La Commune a sollicité l'intervention du Syndicat des Énergies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE 74) au titre du programme de maîtrise de l'énergie.

Le SYANE 74 envisage de réaliser cette opération « Audit énergétique sur le patrimoine bâti et étude faisabilité Chaufferie Bois » dans le cadre de son programme **2010** :

d'un montant global, hors frais généraux, estimé à
avec une participation financière communale s'élevant à
et des frais généraux à

8 738.00 € TTC
3 624.00 € TTC
262.00 € TTC

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation des travaux, il convient que la Commune **approuve** le plan de financement des opérations à programmer, et notamment sa contribution financière et **s'engage** à rembourser au SYANE 74 sa participation.

après avoir pris connaissance du projet des travaux,

Le Conseil Municipal

- **Approuve** le programme 2010 et le plan de financement de l'audit énergétique sur le patrimoine bâti et l'étude faisabilité chaufferie bois, pour un montant global estimé à **8 738.00 € TTC** et la répartition financière indiquée ci-dessus (part communale 3 624 € et frais généraux 262 €).
- **S'engage** à verser au SYANE 74, **80%** du montant des frais généraux (3% du montant TTC des travaux et des honoraires divers) soit 210 €, sous forme de fonds propres lors de l'émission du document commandant à l'entreprise le démarrage des travaux.
Le solde sera régularisé au moment du décompte final de l'opération.
- **S'engage** à verser au SYANE 74 sous forme de **fonds propres**, la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra lors de l'émission du document commandant à l'entreprise le démarrage des travaux, à concurrence de 80% du montant prévisionnel, **soit 2 899 €**. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.
- **Autorise** le SYANE 74 à lancer les travaux.
- **Autorise** le Maire à signer les documents s'y rapportant.
- **Dit** que les crédits sont inscrits sur l'exercice 2010

67 – Budget Annexe Bois et Forêts

➤ **État d'Assiette des Coupes de Bois – Exercice 2011**

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal, dans sa séance du 25 février 2008, a approuvé le nouveau plan d'aménagement de la forêt communale 2008-2022.

Dans le cadre de ce plan, l'Office National des Forêts (ONF) a transmis en Mairie l'état d'assiette des coupes qu'il propose de marteler et de mettre en vente au cours de l'exercice 2011 en forêt soumise (série unique).

N° de la Parcelle	Proposition	Volume présumé en m3	Estimation en €
80	Prévente de Bois Façonnés	40	800.00
83	"	460	4 500.00
29	"	150	4 500.00
28	"	150	6 000.00
24	Vente de Printemps	350	15 000.00
08	"	221	5 525.00
07	"	127	3 100.00
06	"	92	2 300.00

Le produit attendu, ajusté aux conditions du marché du bois, est estimé pour **1 590 m³ à 41 725 €**.

Le Conseil Municipal

- **Approuve** cette proposition à l'exception des modifications portées ci-après :

29	Vente de Printemps	150	4 500.00
28	"	150	6 000.00
24	Prévente de Bois Façonnés	350	15 000.00

68 - Extension de la MJC de Fillière

➤ **Mise en accessibilité de la MJC et de la cour d'école - Marché complémentaire pour la création d'une rampe et d'un escalier**

M. le Maire rappelle la délibération du 9 novembre 2009 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé l'avant projet définitif de la reconstruction du 1^{er} étage de la MJC et pris acte de la création d'une rampe et d'un escalier pour mettre en accessibilité tant la MJC que la cour de l'École maternelle.

Suite à l'appel d'offres lancé pour l'attribution des marchés de travaux dévolus lors de la séance du 10 mai 2010, cette solution s'est avérée la plus pertinente.

Aussi, a-t-il été proposé de passer un marché complémentaire au contrat de maîtrise d'œuvre établi le 3 septembre 2009 dans les conditions de l'article 35 II du Code des Marchés Publics, sur la base de cette prestation estimée à 69 000 € HT et qui ne dépasse pas 50% du marché initial.

La commission d'appel d'offres a été consultée le 21 juin et a émis un avis favorable.

Les honoraires pour les mêmes missions (EXE - études d'exécution, OPC - ordonnancement, pilotage coordination et DIA études de diagnostic) seraient du même ordre que le marché initial soit 14% de l'enveloppe financière.

Le Conseil Municipal,

- **Confirme** la délibération du 9 novembre 2009,
- **Valide** la création de la rampe et d'un escalier pour mettre en accessibilité tant la MJC que la cour de l'École maternelle
- **Autorise**, dans les conditions énoncées, le Maire à signer ce marché complémentaire (9 660 € HT), avec l'équipe d'ingénierie représentée par le cabinet Thibault Rollet,
- **Sollicite** pour cette opération complémentaire une subvention exceptionnelle de l'État auprès du Sénateur Jean-Claude CARLE,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours – opération n° 9.

69 - Décisions prises par délégation

Pour les Véhicules Communaux

Groupe Laporte – Venissieux (69)

- **Panneaux Tri Flash**
 - ⇒ **Coût : 426.88 € TTC**

Pour les Garages – Ateliers Communaux

Roch – Bonneville (74) pour un coût total de 2 793.56 € TTC

- **Compresseur**
 - ⇒ **Coût : 334.88 € TTC**
- **Écran mobile**
 - ⇒ **Coût : 416.62 € TTC**
- **Servante équipée**
 - ⇒ **Coût : 1 527.78 € TTC**
- **Échelle**
 - ⇒ **Coût : 233.22 € TTC**
- **Poste à souder**
 - ⇒ **Coût : 233.22 € TTC**

Mise à Disposition de locaux à titre gratuit

Salle Tom Morel

- **Convention de mise à disposition à titre gratuit**
 - ⇒ **Bénéficiaire : Centre Arthur Lavy (Association ASACAL)**
 - ⇒ **Durée : un an renouvelable par voie expresse à compter du 1^{er} juin 2010**
 - ⇒ **Périodicité : Mardi et Jeudi de 9h à 12h**

Groupe Scolaire Public

- **Convention de mise à disposition à titre gratuit**
 - ⇒ **Bénéficiaire : Thorenski**
 - ⇒ **Un local de 8.80 m² pour le stockage de matériel**
 - ⇒ **Durée : un an renouvelable par voie expresse à compter du 1^{er} juin 2010**

150^{ème} anniversaire du rattachement de la Savoie à la France

Exposition « La Haute-Savoie en construction 1860-2060 de la ville sarde au territoire transfrontalier »

- **Convention de prêt avec le CAUE**
 - ⇒ **Mise à disposition du 31 mai au 5 juillet 2010**
 - ⇒ **Coût : Gratuit**
 - ⇒ **Valeur : 3 000.00 €**
 - ⇒ **Assureur : Groupama**

Groupe Scolaire Public - Élémentaire

- **Isolation phonique de la classe n°4**
 - ⇒ **Fourniture et Pose d'un plafond suspendu**
 - **EPC à Pringy (74)**

- Coût : 1 722.24 € TTC
- ⇒ Réfection du sol
- Arti-Sols à Épagny (74)
 - Coût : 3 217.60 € TTC

Vestiaires mis à disposition du Football Club de la Fillière

- Fourniture et Pose de Volets roulants monobloc motorisés
- AFS à Annecy le Vieux (74)
 - Coût : 2 461.36 € TTC

Restaurant Scolaire

- Travaux de mise aux normes (agrément communautaire) : sciage de béton dans la cuisine
- Hubert Brunet Sas à St Julien en Genevois (74)
 - Coût : 2 451.80 € TTC

Maison des Jeunes et de la Culture de la Fillière

- Reconstruction d'un bâtiment modulaire Préfabriqué de type ERP au 1^{er} étage
- Avenant n° 1 au Marché de Maîtrise d'œuvre à Procédure Adaptée
 - Reprise de faux plafonds et étanchéité de la terrasse
 - Taux de rémunération : 14%
 - Forfait provisoire : 28 000.00 € (200 000 € de travaux HT)
 - Avenant : 3 920.00 € (28 000.00 € de travaux HT)
 - Forfait définitif : 31 920.00 € (228 000 € de travaux HT)

Marché de Maintenance des installations de Chauffage et eau chaude sanitaire - Avenant n° 1 de réduction

- Avec la société SORADEC – 74410 Saint Jorioz
- Redevance annuelle de base : 3 040.00 € HT
 - Avenant n° 1 de réduction : 352.00 € HT (immeuble Les Erniers en copropriété)
 - Nouvelle redevance annuelle : 2 688.00 € HT
 - Date d'effet : 1^{er} mai 2010

70 - Rapport des commissions municipales et intercommunales

<p>➤ Manifestations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>1^{ère} édition cyclo sportive « La Salève – Bornes – Glières »</u> Samedi 10 juillet départ à 7h30 devant l'église de Thorens-Glières. • <u>A pied à cheval à VTT</u> Dimanche 11 juillet à St Martin Bellevue. • <u>Fête Nationale</u> Cérémonie le 14 Juillet à 10h45 aux monuments aux morts, rassemblement devant la mairie à 10h30. • <u>150^{ème} anniversaire</u> Vendredi 16 et Samedi 17 juillet au centre bourg et au Château. • <u>Glières Fête la Liberté</u> Dimanche 18 juillet au Plateau des Glières.
<p>➤ Urbanisme</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Réunions Publiques</u> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ <u>Scot du Bassin Annécien</u> : Présentation du PPAD le 30 juin à 18h30 à la Salle Tom Morel. ⇒ <u>Élaboration du PLU</u> : Synthèse du projet d'aménagement et développement durable (PADD) le 1^{er} juillet à 20h à la Salle Tom Morel. ⇒ <u>Plan de Prévention des Risques</u> : Présentation avant enquête publique le 1^{er} septembre à 18h30 à la Salle Tom Morel. • <u>« Villa Charrière »</u> Le Conseil d'Administration du Centre Arthur Lavy a émis un avis favorable au réaménagement de cette construction.
<p>➤ Finances</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Crédits Cantonalisés</u> M. Excoffier, conseiller général, a reçu les Maires du Canton en vue de l'attribution des subventions 2010 (voirie, aire de jeux, zone artisanale...)
<p>➤ Environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Phénomènes Naturels</u> L'effondrement d'un bloc de rocher a conduit, après intervention des services

	<p>compétents (RTM,...), à la fermeture des sentiers au départ des Molliets pour le Col de Perthuis et la Grotte de l'Adiau.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Nuisances</u> La gendarmerie est intervenue Place d'Esnandes, à la demande des riverains ; Les jeunes ont modifié le système d'éclairage et occasionnent des nuisances sonores jusque tard dans la nuit. • <u>Fauchage</u> Le Conseil Général en partenariat avec la FRAPNA a mis en place un dispositif expérimental de fauchage raisonné des bords des routes départementales.
➤ Affaires Sociales	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Voyage des Aînés</u> 92 personnes ont participé à cette sortie le 16 juin dans la Drôme qui a été très appréciée. • <u>Les Cerisiers</u> LE CCAS a proposé des candidats à la commission de Haute-Savoie Habitat qui a statué et attribué les 12 logements. Ils seront disponibles le 15 juillet. • <u>Crèche Les P'Tiouts</u> Une nouvelle présidente : Magali Bollard Une nouvelle Directrice : Delphine Zanini
➤ Affaires Scolaires	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Ecole Maternelle</u> Départ de Mme Lebris pour le Lot et Garonne. La Commune lui prodiguera ses remerciements pour le travail effectué pendant ses 11 années (le 1^{er} juillet à 17h). • <u>CLSH</u> Du fait des travaux de la MJC qui débutent le 5 juillet le Centre de Loisirs est transféré cette année à l'École l'Alliance qui a accepté de mettre ses locaux à disposition. ↪ Remerciements.

Séance levée à 22h30

La secrétaire
Marie-Laure CHEVALIER-GACHET

Le Maire
Christian ANSELME